

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

**2 492 303**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 23172**

(54) Table établi avec servante.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 25 H 1/02, 1/12.

(22) Date de dépôt ..... 20 octobre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 23-4-1982.

(71) Déposant : LESAEGE Serge, résidant en France.

(72) Invention de : Serge Lesaeghe.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jean Lemoine,  
145, rue du Molinel, 59800 Lille.

Domaine technique.

La présente invention concerne une table établi avec servante, montée sur roulettes, avec dispositif d'immobilisation en position de travail.

5   Problème posé.

Quand un problème de réparation ou d'entretenir se pose sur un appareil qui ne peut pas être transporté dans l'atelier ou quand ce transport n'est pas nécessaire, il est par contre très utile de disposer d'un établi 10 volant et d'un meuble contenant les différents outils nécessaires. L'établi supporte souvent un étau et quand on travaille dessus, il faut l'immobiliser dans son mouvement horizontal. Il y a donc deux qualités contradictoires qui sont la mobilité et la facilité de transport qui nécessitent des roulettes 15 sous la table établi et la nécessité d'immobiliser cette table quand on travaille dessus.

Etat de la technique antérieure et inconvénients.

Il existe des tables établis avec des casiers et des tiroirs à outils, qui jouent le rôle de servantes, 20 et qui restent constamment sur leurs roulettes. Au moment où l'on veut travailler, on immobilise la table par un système de freinage de roulettes ou de levage de l'ensemble de la table qui repose sur des organes s'appuyant directement sur le sol sans pouvoir rouler. Cette disposition 25 est onéreuse.

La présente invention est destinée à remédier à ces inconvénients.

Exposé de l'invention.

L'invention est caractérisée principalement 30 par la combinaison :

- a) d'un bloc de rangement, placé entre les pieds, suspendu de façon pendulaire, autour d'un axe horizontal parallèle au plan de deux pieds adjacents et disposé de manière, qu'en service normal, le bloc oscillant ne déborde pas
- 5 à l'extérieur des pieds,
- b) de pieds arrondis en bas favorisant le basculement à 90° de la table autour d'un axe parallèle à l'axe de suspension du bloc de rangement,
- c) de roulettes placées sur le côté des pieds arrondis
- 10 en bas, lesdites roulettes étant disposées pour assurer l'équilibre et le déplacement de la table culbutée sur le côté,
- d) de tampons antidérapants sous les pieds lorsque la table est en appui normal sur le sol,
- 15 e) d'un plateau de table dont le bord inférieur est dégagé de toute saillie, au moins sur les deux côtés destinés à se placer verticalement lorsque la table est culbutée sur ses roulettes pour le transport.

Généralement, le piétement de la table est

20 constitué de deux tubes cintrés en U et disposés parallèlement de façon que les branches verticales du U forment les pieds, que les branches horizontales comportent des tampons antidérapants et que les cintres inférieurs facilitent le basculement latéral.

25 Une caractéristique importante de l'invention consiste à prévoir un cadre parallèle aux deux pieds supportant les roulettes et placé au milieu de la table, entre les pieds, et prévu pour supporter l'axe de suspension du bloc de rangement. Celui-ci présente alors deux suspentes latérales

30 rigides articulées à l'axe de suspension à leur partie

supérieure, et présentant, à leur partie inférieure, un décrochement pour s'écartier du bloc.

Suivant une forme préférée de réalisation, le bloc de rangement est une boîte à outils classique à 5 compartiments ouvrants reliés par parallélogrammes, les suspentes ayant leur point d'articulation supérieur bien au-dessus de la boîte et leur point de fixation inférieur sur la partie inférieure de la boîte.

Solution au problème, avantages et résultat industriel.

10 La table de l'invention peut être réalisée à un très bas prix de revient puisque l'on peut utiliser, en particulier, un plateau en bois classique et un piétement en tube usuel qui est combiné à une boîte à outils du commerce, tous ces organes ayant des prix de revient relativement faibles. Le fait de prévoir un plateau à bords 15 dégagés de toute saillie permet d'y fixer un étau ou tout autre organe du même genre avec pince de serrage.

Le fait d'avoir prévu le basculement latéral pour le transport sur roulettes rend celles-ci totalement 20 inactives lorsque la table établi est dans sa position de travail. Celle-ci se comporte alors comme un établi classique sans risquer de se déplacer sous les sollicitations horizontales avec une absence totale de mécanisme de freinage des roulettes qui risquerait de se détériorer. 25 L'appui direct sur le sol est d'ailleurs beaucoup plus sûr sous l'effet du martelage, par exemple.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description suivante qui en donne un exemple non limitatif de réalisation pratique et qui est illustré par les dessins 30 joints.

Brève description des figures.

La figure 1 est une vue en perspective de la table établi en position de travail.

La figure 2 est une vue en élévation de la 5 table en cours de basculement.

La figure 3 est une vue en élévation de la table basculée, en position de roulement sur ses roulettes.

La figure 4 est une vue de dessous de la table basculée.

10 Description d'un mode de réalisation.

La table est constituée d'un plateau 1, d'un piétement formé de deux tubes cintrés en U 2, 3 qui sont maintenus écartés par un cadre 4 parallèle aux deux pieds 5, 6 supportant les roulettes 7, 8, 9, 10, et d'une boîte 15 à outils 11.

La boîte à outils 11 comportent deux suspentes latérales 12, 13 constituées par une bande de métal légèrement coudée en Z et articulée à l'axe de suspension 14, à sa partie supérieure, tandis qu'elle est fixée, à sa 20 partie inférieure, à la base de la boîte 11. Cette boîte 11 est d'ailleurs une boîte à outils classiques à compartiments ouvrants reliés par parallélogrammes 15 qui ne sera pas décrit en détail puisqu'elle est bien connue. Les suspentes 12, 13 sont suffisamment longues pour que leur point d'articulation supérieur ou axe de suspension 14 soit bien au-dessus de la boîte 11 de façon à réaliser une suspension pendulaire qui maintient la boîte à outils 11 avec pratiquement toujours la même assiette, quelle que soit l'inclinaison de l'ensemble 25 de la table établi. Les dimensions de la boîte à outils 30 11 sont telles qu'elles se maintiennent toujours, en service

normal à l'intérieur des pieds de la table et du cadre 4.

Les piétements en U 2, 3 comportent des parties verticales, telles que les pieds 5, 6, et des parties horizontales 16, 17 qui sont rectilignes et qui comportent en-dessous 5 des tampons antidérapants 18, 19, 20, 21.

Les parties verticales des piétements 2, 3 sont reliées aux parties horizontales 16, 17 par des arrondis tels que 22, 23 qui facilitent le basculement à 90° de la table autour d'un axe parallèle à l'axe 14.

10 La boîte à outils 11 est représentée ouverte aux figures 1 et 2, tandis qu'elle est représentée fermée aux figures 3 et 4.

15 Le piétement 2, 3 se raccorde au tableau 1 en dégageant complètement les grands côtés de celui-ci si bien qu'on peut y placer facilement un étau ou un autre appareil avec des presses.

En service normal (figure 1), lorsqu'on veut travailler sur le plateau 1, on dispose celui-ci horizontalement avec des parties horizontales 16, 17 s'appuyant 20 sur le sol par l'intermédiaire des tampons antidérapants 18, 19, 20, 21 qui empêchent tout déplacement intempestif. On peut accéder normalement à la boîte à outils 11 en l'ouvrant, comme il est représenté aux figures 1 et 2, si bien que l'on dispose tout ce dont on a besoin sous la main.

25 Lorsqu'on a terminé le travail, il est évidemment nécessaire, ce qui incite à une discipline souhaitable, de débarrasser le dessus du plateau 1 pour ranger les outils dans la boîte 11. Ensuite on culbute la table dans le sens de la flèche 24 (figure 2) en la faisant rouler sur les 30 arondis 22, 23 jusqu'au moment où elle repose sur les roulettes

7, 3, 9, 10 comme cela est représenté à la figure 3. Ce  
faisant, la boîte à outils 11 pivote en même temps autour  
de l'axe 14 pour rester toujours sensiblement avec la même  
assiette, ce qui empêche tout dérangement des outils ou  
autres se trouvant à l'intérieur. Elle peut d'ailleurs  
rester ouverte, comme c'est représenté à la figure 2, ou  
fermée, comme c'est représenté à la figure 3.

REVENDICATIONS

1. Table établi avec servante montée sur roulettes avec dispositif d'immobilisation en position de travail, caractérisé par la combinaison :
  - 5 a) d'un bloc de rangement (11), placé entre les pieds (5), (6), suspendu de façon pendulaire, autour d'un axe horizontal (14) parallèle au plan de deux pieds adjacents et disposé de manière, qu'en service normal, le bloc oscillant (11) ne déborde pas à l'extérieur des pieds (5), (6),
  - 10 b) de pieds arrondis en bas (2), (3) favorisant le basculement à 90° de la table autour d'un axe parallèle à l'axe (14) de suspension du bloc de rangement (11),
  - c) de roulettes (7), (8), (9), (10) placées sur le côté des pieds arrondis en bas, lesdites roulettes étant disposées
  - 15 pour assurer l'équilibre et le déplacement de la table culbutée sur le côté,
  - d) de tampons antidérapants (19), (20), (21) sous les pieds (2), (3) lorsque la table est en appui normal sur le sol,
  - 20 e) d'un plateau de table (1) dont le bord inférieur est dégagé de toute saillie, au moins sur les deux côtés destinés à se placer verticalement lorsque la table est culbutée sur ses roulettes pour le transport.
2. Table établi, telle que définie dans la revendication 1, caractérisé par le fait que son piétement est constitué de deux tubes cintrés en U (2), (3) et disposés parallèlement de façon que les branches verticales du U forment les pieds (5), (6), que les branches horizontales comportent les tampons antidérapants (18), (19), (20), (21) et que les cintres inférieurs facilitent

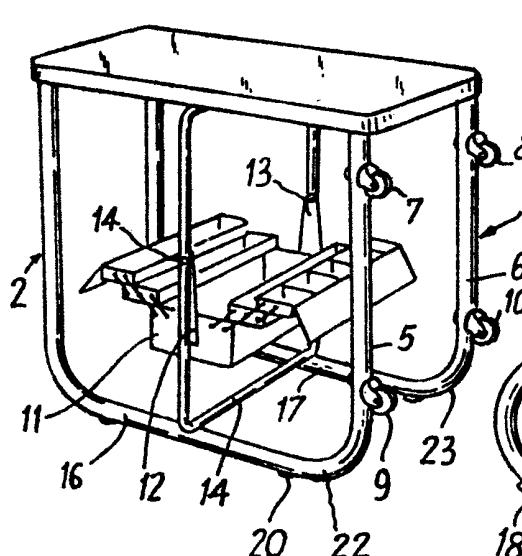
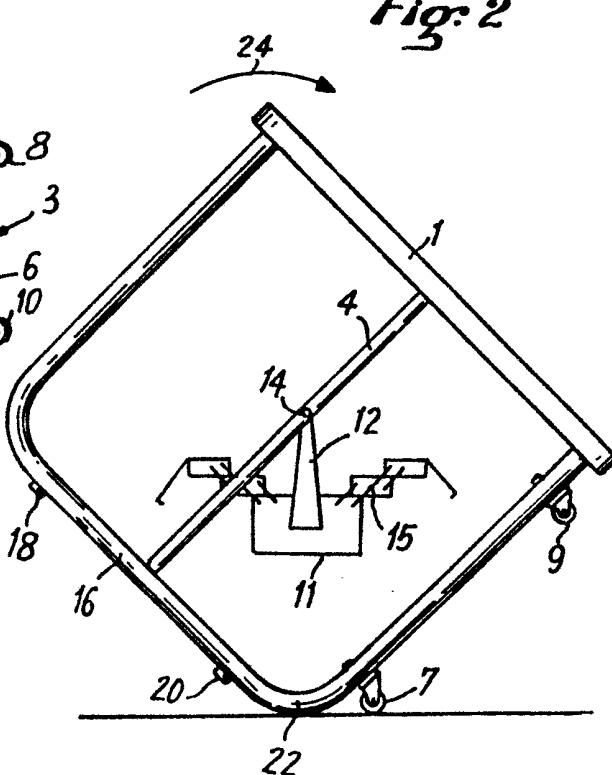
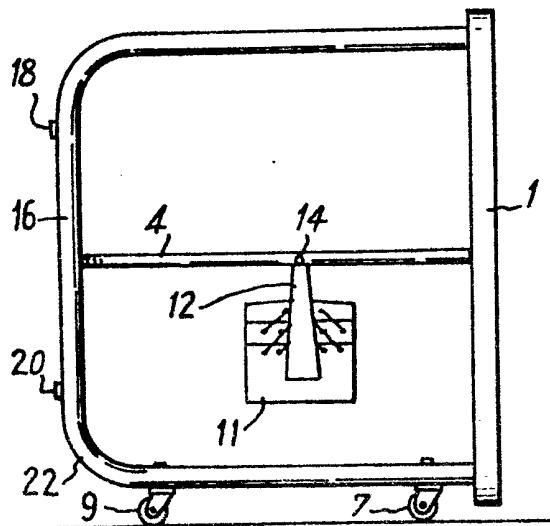
le basculement latéral.

3. Table établi, telle que définie dans la revendication 2, caractérisée par le fait qu'un cadre (4) parallèle aux deux pieds (5), (6) supportant 5 les roulettes (7), (8), (9), (10) et placé au milieu de la table, entre les pieds, est prévu pour supporter l'axe (14) de suspension du bloc de rangement (11).

4. Table établi, telle que définie dans la revendication 3, caractérisée par le fait que 10 le bloc de rangement (11) présente deux suspentes latérales (12), (13) rigides articulées à l'axe (14) de suspension à leur partie supérieure, et présentant, à leur partie inférieure, un décrochement pour s'écartier du bloc (11).

5. Table établi, telle que définie dans la 15 revendication 4, caractérisée par le fait que le bloc de rangement (11) est une boîte à outils classique à compartiments ouvrants reliés par parallélogrammes (15), les suspentes ayant leur point d'articulation supérieur (14) bien au-dessus de la boîte et leur point de fixation 20 inférieur sur la partie inférieure de la boîte.

1/1

*Fig: 1**Fig: 2**Fig: 3**Fig: 4*